

Ce n'est pas la même chose. Pour donner ses spermatozoïdes, il n'y a pas besoin d'hyperstimulation ovarienne et celle-ci est très risquée. A long terme, on ne sait pas ce que cela peut donner. Il n'y a pas d'études qui sont faites sur le long terme. Donner son sperme est l'acte le plus simple qui soit. Il suffit de se masturber.

De la salle

Il y a tout de même la paternité dans le sperme.

Marie-Jo BONNET

J'ai dit que j'étais contre l'anonymat du don de sperme d'une manière générale et toujours en vertu de cette question de la filiation. Les enfants, pour moi, ils ont à se construire. Mais on ne peut pas comparer le don de sperme au don d'ovocytes. Ça n'a absolument rien à voir. De toute façon, les hommes ne donnent plus leur sperme aujourd'hui. Les CECOS manquent de sperme. Donc la PMA homosexuelle est inapplicable parce qu'il n'y a déjà pas assez de sperme pour les hétéros. Il faut donc une autre stratégie, je pense.

Michèle LOUP

Nous allons conclure notre matinée à présent. Le débat et les échanges pourront se continuer durant le repas.

Regard rétrospectif sur quatre années de travail de la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée Nationale :

Quelles lignes-force ? Quelles avancées ? Quels freins ?

Catherine COUTELLE, Députée de la Vienne, Présidente de la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale

Geneviève COURAUD

Je voudrais remercier encore nos intervenantes qui, avec une très grande simplicité, avez parlé de vos combats, parlé de ce qui fonde vos intimes convictions, avec le sentiment que tout peut se partager ici et se réfléchir. Et c'est vrai. C'est vrai qu'ici, vous pouvez dire les choses telles que vous les ressentez, que vous les éprouvez et c'est encore un peu notre privilège..

Nous allons entendre maintenant Catherine Coutelle, qui a la gentillesse de se prêter à l'exercice sympathique (!) de faire le bilan des 4 années d'un mandat extrêmement brillant et chargé de la délégation aux droits des femmes, et de nous dire quelles en ont été, en parallèle du travail gouvernemental, les avancées.

Catherine COUTELLE

Merci. Bonjour chère Présidente Geneviève, bonjour à vous toutes et tous. Je suis heureuse de vous retrouver comme chaque année à La Rochelle et vous avez bien fait de garder La Rochelle comme Université de rentrée.

Cette année, les débats avaient pour objet « Le corps des femmes marchandisé : enjeu actuel des luttes internationales ». Ça n'est pas le sujet qu'on m'a demandé de traiter, il l'a été abondamment et très intelligemment ce matin, mais c'est un thème d'actualité, vous l'avez vu, y compris au Parlement. Je salue une nouvelle fois la ténacité de Maud, de la délégation et de Danielle Bousquet aussi qui avait fait le premier pas et qui, je crois, sur ce sujet a fini par le faire aboutir. Je pense que cette loi mériterait qu'on la raconte. Qu'on raconte l'histoire de la loi.

Sur la marchandisation des corps des femmes, la ministre, Laurence Rossignol, que vous avez entendue ce matin en a parlé - et je pense que c'était la première fois en ces termes - à la tribune de l'ONU (à la CEDAW) en disant que **le terrorisme – Daech en particulier, mais pas seulement – se nourrissait de la prostitution, qu'il en avait fait un trafic et que ça lui avait fait un apport considérable**. Les femmes sont les premières victimes des conflits, on le sait, et leur corps est un territoire de guerre, comme l'avait dit un rapport du Sénat.

Mais je ne suis pas là pour parler de ce sujet. Je suis là pour parler de la délégation aux droits des femmes et du travail que nous réalisons à l'Assemblée. Je pense qu'ici, vous savez toutes et tous à peu près ce qu'est la délégation. Je vous le redis en deux mots.

Elle a été créée en 1999 par **Lionel Jospin**, au Sénat et à l'Assemblée. C'est une délégation en plus des commissions. Il y a les commissions permanentes - tous les députés doivent être inscrits dans une commission - et à côté, il y a cette délégation. Elle a pour objet d'une part d'informer l'Assemblée des politiques d'égalité ; d'autre part de se saisir des lois lorsqu'elles ont un rapport avec l'égalité, mais on s'aperçoit qu'à peu près tous les textes, quand on les creuse, ont trait à l'égalité femme-homme.

Nous publions chaque année un rapport d'activité que vous pouvez retrouver sur le site de l'Assemblée, ainsi que des rapports thématiques, et nous déposons de très nombreux amendements. Depuis que je suis présidente de cette délégation – je suis la présidente parce que je suis dans la majorité et le groupe majoritaire – ces amendements, nous les discutons avec le gouvernement, parfois nous parvenons à les imposer au gouvernement contre son avis initial.

Nos modalités d'intervention sont des auditions, auditions d'associations, d'avocats, de juristes, auditions d'expert.e.s, de ministres (ils.elles sont tou.te.s venu.e.s lorsqu'on le leur a demandé) et puis nous organisons aussi des déplacements. Lors de la loi prostitution, nous sommes allés sur le terrain voir ce qui se passait dans certaines villes.

Donc voilà notre travail. **Il y a une nouveauté aussi depuis la réforme constitutionnelle de 2008, c'est que le Parlement est chargé de l'évaluation des lois et nous faisons l'évaluation des textes**, à savoir si nos politiques sont appliquées et si nos textes sont suffisants, à compléter ou ont des lacunes.

Alors, quatre années de travaux à la DDF ?

J'ai commencé en 2012 en tant que Présidente. Je dois vous dire que nous avons été extrêmement aidés, accompagnés, et que nous avons bien travaillé avec le Haut Conseil à l'Égalité en

particulier, et je voulais remercier Danielle. Cela a été une belle aventure humaine, ça n'existait pas avant et je pense que nous avons trouvé un mode de travail en commun. Les deux instances se sont révélées très complémentaires. Le HCEF/H a préparé des amendements, il nous a alertés sur des sujets, nous lui avons aussi demandé des avis sur d'autres. La MIPROF, de même la délégation aux droits des femmes du Conseil économique et social, celle du Sénat... Bref, ces organismes nous ont aidés et on s'entraide les unes les autres.

Quelques chiffres sur nos travaux. Nous avons fait 26 rapports d'information, dont certains thématiques, certains sur les projets de loi et des rapports d'activité. Si vous voulez en savoir plus, vous les trouverez sur le site. J'ai choisi quelques thèmes pour vous parler de nos avancées, puis bien sûr je vous dirai les freins que nous avons rencontrés ou les combats inaboutis, parce que c'est vrai qu'il y en a quelques-uns, et ceux que nous espérons voir aboutir à l'avenir.

Le combat le plus...ce n'est pas le plus complet, mais celui que nous avons mené dans tous les textes de loi, c'est celui de la parité. Et je voulais remercier Danielle, parce que j'ai vu qu'elle avait sorti ce matin un communiqué sur la parité même si je n'ai pas bien compris pourquoi la parité avait autant reculé à l'Assemblée nationale entre 2012 et 2016³¹.

La parité, c'est typiquement un processus qui maintenant est inscrit à peu près dans la totalité des textes et des organismes. Il va arriver à se mettre en place petit à petit. Nous ne sommes pas dans la parité réelle, on est dans la parité législative.

Là où il y a eu la parité réelle, c'est dans les Conseils départementaux, grâce aux binômes. Donc c'est du 100 % de réussite et ça a complètement changé les Conseils départementaux. Eux-mêmes le disent. Les hommes sont très surpris de voir autant de femmes et de voir les femmes prendre la parole, parce qu'elles ne se laissent pas faire, et ça a changé le mode de travail.

Nous avons mis par exemple la parité **dans les fédérations sportives**. Or le ministre faisait le constat hier que dans les fédérations sportives à Rio, il y avait une seule femme présidente sur 14 fédérations. Pourquoi ? Parce que la parité s'appliquera pour le prochain renouvellement des fédérations, c'est-à-dire après ces Olympiades, et pour toutes les fédérations. Mais là, ce sera un combat compliqué. Le sport et l'université ont sans doute été les plus grands freins à ces changements.

On a mis la parité dans toutes les instances consultatives où il y a une nomination du Président de la République ou des Premiers ministres. Nous l'avons mise à la Banque de France, nous l'avons mise dans les chambres d'agriculture, dans les chambres du commerce, mais tout ça uniquement au moment du renouvellement de ces chambres.

Pour l'Assemblée – ce que vous attendez – nous ne changerons pas de mode d'élection, donc c'est toujours un scrutin uninominal à un tour, ce sont des circonscriptions individuelles, mais nous avons fait quelque chose qui va faire très mal : on a doublé la pénalité pour les partis politiques qui ne présentent pas 50 % de femmes.

Dans l'état actuel, Les Républicains perdraient 8 millions d'euros par an s'ils ne présentent pas plus de femmes qu'ils n'en ont présenté cette fois-ci. Le Parti Socialiste serait à 2 millions. Il s'agit non pas d'une amende, mais d'une retenue sur les aides versées par l'Etat, selon leur nombre d'électeurs, selon leur nombre de voix. Donc là, sur la parité, on a bien avancé.

³¹ <http://information.tv5monde.com/terriennes/la-france-mauvaise-eleve-parite-parlement-124911> la France chute au 60^{ème} rang mondial (25.08.17)

On a avancé aussi, mais quelques fois nous avons rencontré des freins, à notre grande surprise. **Dans la loi Rebsamen sur le dialogue social, on a mis la représentation équilibrée des hommes et des femmes aux élections professionnelles**, avec une alternance des candidats, pour que les postes des représentant.e.s des personnels qui discutent de l'égalité salariale soient réparti.e.s entre hommes et femmes. **Je peux vous assurer qu'on a eu des freins de tous les syndicats** qui avançaient un argument qu'on entend en politique : « On n'a pas de vivier, on ne va pas en trouver, elles ne s'engagent pas, pour nous c'est non. » C'est des arguments que nous n'acceptons pas.

Le deuxième grand combat, qui est pour moi peut-être le plus important, mais il n'y en a pas de plus important les uns que les autres, **c'est l'égalité professionnelle. Vous le savez toutes et tous, après 40 ans de lois égalité et c'est vrai qu'on a toujours un différentiel de salaires.** Alors, il faut dire les chiffres : 20 %, c'est quand on compare la totalité des hommes et des femmes, y compris les temps partiels, mais il peut y avoir encore jusqu'à 8 à 10 % sur un même poste à qualité égale et temps de travail égal, ce qui est parfaitement anormal.

Donc il y a eu depuis le début de cette mandature cinq lois Travail. La loi El Khomri n'est pas la seule. A chaque fois, la délégation est revenue à la charge pour lutter contre la précarité au travail et contre le temps partiel, qui est occupé à 80 % par des femmes. **L'exemple que je veux prendre, c'est la loi Rebsamen. Nous avons fait passer que le temps partiel minimum doit être de 24 heures.** Il n'y aura pas de temps partiels en dessous de 24 heures, sauf – je le dis, nous avons été obligés de l'accepter, ce n'est pas la volonté de la DDF – sauf dérogations votées dans les branches.

Quand j'ai entendu ce débat sur les branches et la défense des branches... je peux vous assurer qu'au titre de l'égalité femme-homme, ce n'est pas les plus grands lieux de défense de l'égalité femme-homme. Beaucoup de branches ont accepté de négocier des temps partiels de 2 heures, 7 heures, 12 heures, y compris dans des métiers où, de mon point de vue, ça ne se justifie guère. **Je veux bien que les branches soient le dernier rempart des personnels et salariés, mais je peux vous assurer qu'en termes d'égalité, ce n'est pas tout à fait la réalité.**

Et s'il y a dérogation – c'est l'autre élément qui est très important – le contrat doit se dérouler sur un temps regroupé, sur un temps rapproché, pour pouvoir permettre à la personne qui a un temps partiel d'en avoir un autre et de pouvoir faire un autre métier. Ce sont deux éléments qui sont importants pour la précarité.

On a eu d'autres avancées. **Par exemple, vous avez peut-être suivi la loi Macron sur les grandes zones.** Paris en fait partie. Ce sont des zones où l'on pourra ouvrir les magasins le soir et le dimanche. Nous avons obtenu que dans ces zones de tourisme, en particulier à Paris, les personnels soient reconduits chez eux par taxi et qu'un dédommagement soit versé pour la garde des enfants. Nous avons fait valoir au ministre, qui l'a accepté, que des femmes qui rentrent des grands magasins dans les banlieues, soit elles n'ont plus de transports, soit pour elles c'est dangereux. Donc normalement elles doivent pouvoir se faire raccompagner, au moins pouvoir avoir un taxi et la garde des enfants.

La loi Rebsamen, ça a été la grande bagarre sur le rapport de situation comparée. Je dois vous avouer que nous n'avons pas réussi à faire mettre le terme de « rapport de situation comparée ». Nous avons réessayé dans la loi El Khomri, nous avons essayé dans la loi Rebsamen. On ne sait

pas ce que le mot de « rapport de situation comparée » a pu faire à certains et j'ai à peu près vu où il y avait des points de blocage. Mais il y a aujourd'hui ce qu'on appelle **une BDES, c'est-à-dire une banque de données économiques et sociales dans les entreprises. L'entreprise doit fournir des données de son entreprise en termes économiques et sociales : les avancements, les postes, les salaires, etc.** Nous y avons remis – c'est dans la loi – l'ensemble des critères du rapport de situation comparée et nous avons obligé, lors des trois négociations salariales annuelles, qu'on négocie sur l'égalité femmes-hommes.

Mais nous savons que le principal frein pour les femmes pour l'égalité salariale, et parfois dès l'embauche, se situe le plus souvent sur l'articulation entre vie personnelle et vie professionnelle. Les femmes, au deuxième, voire au troisième enfant, ont des carrières qui sont moins favorables que celles des hommes et ce jusqu'à leur retraite.

Donc l'égalité professionnelle, ça a été un combat depuis quatre ans. Il se poursuivra, il est à poursuivre. De mon point de vue, il y a des avancées, mais on peut encore aller plus loin. Même si je ne vous parle ici que de ce qu'a fait la délégation aux droits des femmes, il est à noter que le gouvernement a pris un certain nombre de mesures importantes, qui complètent bien sûr tout ce travail sur la précarité et l'égalité.

Je vous invite à regarder ce que va faire la délégation dans les mois à venir, **parce qu'on va bientôt discuter des impôts, avec le prélèvement à la source, sur la fiscalité des ménages.** Je me bats – quand je dis « je », c'est « je », parce que je me sens un peu seule dans ce combat, je n'ai vraiment pas un nombre de soutiens important – sur la fin du quotient conjugal, ou tout au moins sur un quotient conjugal au choix. Je ne peux pas vous dire que j'ai une adhésion considérable. Il y a des chercheuses qui ont bien travaillé sur ce sujet. Nous avons fait un rapport. Je vous invite à le lire, il donne des arguments.

Le quotient conjugal, à ne pas confondre avec le quotient familial, c'est le fait qu'en France, nous sommes un des derniers pays d'Europe (il n'en reste plus que trois) à obliger les couples, lorsqu'ils sont mariés ou pacsés, à déclarer leurs impôts ensemble. Donc c'est les impôts qui vous imposent, si je puis dire, votre vie nuptiale, et vous devez déclarer si vous êtes le premier déclarant ou le deuxième déclarant. Et je peux vous assurer que quand vous êtes le deuxième déclarant et que vous divorcez, vous avez du mal à retrouver votre identité. Je ne sais pas si certaines ou certains en ont fait l'expérience, mais c'est compliqué.

Il y a donc tout un rapport sur ce quotient conjugal qui favorise aujourd'hui les couples biactifs ou monoactifs où l'homme, premier apporteur, gagne beaucoup quand le deuxième gagne moins, quand il y a un déséquilibre des revenus. C'est très à la marge, cela concerne les ménages les plus aisés.

Donc pour l'instant, nous ne sommes pas parvenus à nos fins, mais je me rends compte en lisant cet été les éléments sur le prélèvement à la source qu'on laissera peut-être le choix aux ménages de faire des déclarations séparées dans le couple ou de faire des déclarations communes, ce que nous demandions et qui pour l'instant ne nous était pas acquis. C'est un élément très important et en particulier de frein à l'embauche, parce que parfois dans les ménages ça vous fait changer de tranche et ça crée un frein pour les femmes.

Et puis aussi le fait que, lorsque les femmes qui ont des faibles revenus sont imposées sur une moyenne, calculée entre le mari et la femme. Si par exemple elle gagne 1 000 euros et son conjoint

en gagne 5 000, ils vont payer un impôt comme s'ils gagnaient 3 000 euros. Donc elle, elle va être imposée pour ses 1 000 euros comme si elle avait un revenu de 3 000 euros. Je sais bien que c'est des couples, je sais bien que c'est deux conjoints, que chacun ne fait pas des calculs comme ça, mais c'est une inégalité et ça empêche certaines femmes de travailler.

Bon, on a eu un combat, que je cite, parce qu'il est lié à l'action de féministes jeunes qui ont fait du lobbying sur internet, c'est le taux de TVA des garnitures hygiéniques à 5 %. Ça a été un combat qui nous a été amené par les « Georgette Sand », nous l'avons mené à l'Assemblée nationale. C'est le Sénat qui l'a gagné, je le regrette un peu, parce que le ministre en avait assez d'entendre parler de ce sujet-là, et a fini par lâcher en disant « bon, qu'elles cessent ». Mais c'était nous qui l'avons mené

La délégation s'est beaucoup investie sur la santé et les droits sexuels et reproductifs, l'IVG, l'accès à la contraception. Nous avons en 2014 rendu un hommage important à **Simone Veil** et nous avons réussi à faire signer à tous les groupes politiques présents dans l'hémicycle une résolution disant que l'IVG est un droit fondamental des femmes.

Et nous rappelons l'histoire de l'IVG. Nous avons repris tous les textes qui jalonnent cette conquête de l'IVG depuis 1974. Et nous avons réussi lors de la loi Santé à revenir sur des concessions que Simone Veil avait dû faire dans ses négociations. Je vous rappelle le chiffre : elle avait défendu l'IVG devant une Assemblée où il y avait 5 % de femmes. C'est-à-dire qu'il y avait 450 hommes devant elle, arcbutés contre l'IVG, un sujet qui ne les concernait pas au premier chef, mais sur lequel ils avaient un avis très précis.

Nous avons donc réussi dans la loi Santé à revenir sur certaines concessions de Simone Veil et en particulier sur le délai de réflexion. Donc le délai de réflexion des 5 jours n'est plus dans la loi, ce qui ne veut pas dire que nous empêchons les femmes de réfléchir lorsqu'elles veulent faire une IVG. Elles peuvent le faire sans revenir à une date fixe, avec un rendez-vous fixe.

Sur les droits sexuels et reproductifs, nous avons travaillé aussi sur la contraception accessible aux jeunes et sur le rôle des sages-femmes. **Je pense que c'est important que les sages-femmes soient aussi parties prenantes de cette politique.**

Un autre sujet : la lutte contre les violences faites aux femmes. Vous le savez, c'est un combat qui n'est jamais terminé, hélas. L'affaire Jacqueline Sauvage montre qu'il y a encore, d'abord, des femmes victimes pendant plus de 40 ans de la violence de leur conjoint sans qu'il y ait eu d'alerte de qui que ce soit (la justice, les travailleurs sociaux, l'environnement), et puis surtout, il y a eu un jugement qui n'est pas équilibré.

On a fait un bilan de la loi Violences qui avait été votée en 2010. Je rappelle que la France n'a de loi Violences que depuis 2010. Nous avons retravaillé sur l'ordonnance de protection pour qu'elle soit plus rapide – c'est beaucoup trop long pour obtenir une ordonnance de protection, normalement c'est de la protection ultrarapide – et nous l'avons allongée jusqu'à 6 mois.

Et puis nous avons réfléchi, sur un thème qui nous a préoccupés. Pascale Crozon, que vous connaissez peut-être, a fait un rapport sur les violences, suite à notre loi et à l'affaire Sauvage, et **nous nous sommes penchées sur cette idée qui court aujourd'hui dans la presse de « la légitime défense différée ».**

Je vous le dis très clairement, nous avons pris position contre. Nous ne sommes pas favorables à cette légitime défense différée, qui pourrait s'apparenter à un permis de tuer. Il serait très

dangereux, et très problématique à étudier. Je pense qu'il vaut beaucoup mieux se préoccuper d'alertes, d'accompagnement, de suivi, de protection, de formation des gendarmes, des policiers, de ceux qui peuvent accueillir les femmes, des médecins, pour qu'ils comprennent quels sont les signes qui font qu'une femme est en danger.

Je vous signale une expérience très intéressante en Seine-Saint-Denis, où a été généralisée dans les visites des médecins généralistes, une unique question que posent les médecins aux femmes en consultation: « Pensez-vous être victime de violences ? » Il se révèle qu'en leur posant cette question, elles parlent. Elles arrivent à exprimer ce qu'elles ont toujours caché, mais il faut que la question soit posée. Il faut que le signal soit reconnu.

Les lois Violences, ça n'est jamais terminé. Nous avons beaucoup insisté sur la formation de tous ceux qui peuvent être en contact avec des personnes victimes de violences.

Il y a un texte de loi dans lequel on ne s'attendait pas à ce que l'égalité femme-homme puisse être présente et peut-être que c'est un sujet qui a été jusqu'ici trop méconnu : **c'est la loi Numérique ou pour une République numérique, sous deux aspects.**

- **Femme numérique : premier aspect.** Les filles, les femmes, ne sont pas assez présentes dans les métiers du numérique. Elles ne vont pas assez dans ces formations-là. L'orientation professionnelle des filles est impactée par des stéréotypes de genre. Elles ne vont pas assez dans les métiers de l'informatique. Elles s'en sont même retirées. **Je ne sais pas si vous le savez, on est passé de 20 % à 10 % d'ingénieures en informatique aujourd'hui en 20 ans.** C'est une régression. Donc les filles, les femmes, les jeunes filles, allez vers ces métiers qui ont de l'avenir !
- **Deuxième sujet sur l'informatique et le numérique, c'est que ces métiers peuvent fragiliser des emplois où il y a majoritairement des femmes.** Tous les métiers de la médiation, de l'accueil vont se perdre, avec les accueils par le numérique, par l'utilisation d'une aide numérique. Vous n'allez plus à la CAF, vous n'allez plus nulle part. Donc ce sont des métiers occupés par des femmes. Il faut qu'elles se méfient.
- **Et un troisième sujet que nous avons travaillé, ce sont toutes les cyberviolences.** Je suis frappée de voir – là, je voulais vous poser la question parce que je n'ai pas la réponse – j'ai le sentiment que quand **Danielle Bousquet et Guy Geoffroy** ont travaillé sur la loi Violences de 2010, il n'y a pas eu de chapitre sur les cyberviolences. C'est un sujet phénoménal, qui prend une ampleur considérable. Nous avons écouté des avocats, nous avons écouté le Centre Hubertine Auclert qui fait un très bon travail sur le sujet. Nous avons mis dans la loi des protections supplémentaires de lutte contre la vengeance pornographique, contre le cyberharcèlement, mais il y a beaucoup à faire, et en particulier en direction des jeunes pour qui l'espace cyber est l'espace personnel, individuel, où on peut dire tout ce qu'on veut, où on peut faire tout ce qu'on veut sans imaginer que ça peut être partagé par des millions de personnes. Et on voit que des sites comme Snapchat peuvent être dévastateurs pour des jeunes filles qui y retrouvent des photos d'elles. Vous le savez, il y a une lycéenne qui s'est suicidée à Noël dans le Calvados parce qu'elle a retrouvé des photos intimes.

Nous avons donc travaillé sur ces sujets-là, apporté des amendements qui me paraissent très importants et je pense que là, il y a un travail à continuer.

Je terminerai sur notre travail par ces deux sujets :

- Les stéréotypes de genre, c'est le travail de Maud, qui fait un état des lieux de la recherche en termes de genre en France. C'est un sujet très intéressant, très important pour mettre en valeur notre recherche et voir les sujets sur lesquels nous pourrions travailler.
- Et puis c'est l'espace public, les genres et l'espace public, et je le dis aux élus locaux, à celles qui font des aménagements locaux : nous avons un géographe qui nous a montré combien, quand nous dépensons l'argent public pour des équipements locaux, il est coopté, pris par les garçons. Essayez de voir tous les lieux où il y a des skates. Les filles sont autour à regarder les garçons en rond. Vous verrez que, dans les aménagements de l'espace public, on va dépenser beaucoup d'argent avec un usage genré très déséquilibré. **Nous n'y arriverons que si nous faisons des budgets genrés, aussi bien dans les villes qu'au niveau de l'Etat.**

Enfin, la DDF s'est ouverte à l'international. Nous avons travaillé sur la COP 21 en liaison avec le Haut Conseil et le Sénat, fait un plaidoyer pour que l'égalité femmes-hommes soit prise en compte dans le texte définitif de la COP, ce qui fut fait. Nous n'avons pas eu totalement satisfaction, mais je pense qu'on a fait des progrès. Grâce à la pression de toutes les féministes, de toutes les associations féministes, la COP a pris en compte l'égalité femme-homme comme lutte dans le changement climatique, de même que depuis le début du quinquennat, de par la loi Canfin, l'aide publique française, l'aide au développement doit être genrée. C'est-à-dire qu'il y a une évaluation en termes de genre de l'aide, savoir si l'aide va à autant d'écoles de filles que d'écoles de garçons, ... On m'avait expliqué que les routes ce n'est pas genré, mais les routes, ça va quelque part, les routes, ça va à des équipements. A quels types d'équipements ?

Il nous reste un combat à mener dans ce domaine. J'ai fait une toute petite avancée, parce que c'est moi qui ai déposé l'amendement dans le texte sur la responsabilité sociale des entreprises à l'international, en mettant un amendement disant qu'il fallait utiliser le terme de droits humains et non plus de droits de l'Homme.

Je reste très modeste, puisque l'amendement est passé, mais il est soumis à des décrets d'application pour savoir dans quel texte il pourra s'appliquer. Donc je pense que là, à mon avis, on va aller vers la modestie, mais nous allons prendre à l'Assemblée une initiative après l'automne pour relancer cet appel aux droits humains.

Sur les freins. Certes, il y en a eu. Certains étaient prévisibles, d'autres plus décevants. Certains députés, certaines députées, de droite comme de gauche sont parfois des freins inattendus. Maud sourit, elle en a connu quelques-uns. Il a fallu les convaincre, un par un sur la loi Prostitution, mais pas seulement.

On en a trouvé un autre, que je trouve très décevant et je ne me remets pas de cette déception, dans la loi NOTRe, la loi sur le territoire. Nous voulions faire mettre l'égalité femme-homme dans les compétences régionales. Nous n'y sommes pas arrivés et maintenant, la région Rhône-Alpes vient de supprimer tout l'argent au CIDFF de tout l'ensemble de la grande Région.

Nous avons chez les collègues aussi une méconnaissance, une incompréhension totale et certains reviennent à la charge régulièrement sur la médiation familiale en cas de divorce. **Et à chaque fois, nous devons être très attentives et très attentifs soit à faire supprimer cette médiation**

partout et toujours, soit à bien spécifier qu'en cas de violence, il n'y aura jamais de médiation familiale.

Il s'agit de regarder tous les textes et de les voir revenir. Nous avons eu quelques fois des combats avec le gouvernement, mais c'est aussi le rôle de l'Assemblée. Quelques fois, il y a eu des incompréhensions et il y a eu, je dois vous dire, par exemple un petit peu de stupéfaction quand on a découvert que la loi Rebsamen ne parlait plus de rapport de situation comparée. Donc on a un peu fait de lobbying, on a un peu fait mûrir, le ministre n'a toujours pas compris pourquoi on y tenait autant. Nous avons remis, je vous l'ai dit, ce thème dans la BDES, mais il n'y a finalement plus de rapport.

Nous avons eu une opposition plus « compréhensible » entre guillemets du Sénat, qui actuellement enlève tous les amendements émis par la DDF à l'Assemblée nationale. Quand la loi revient, il faut qu'on soit attentives à les remettre. Il n'a jamais voté la loi Prostitution, mais dans les navettes, il nous enlève les avancées que nous faisons, en particulier en termes de parité, en termes de non-cumul des mandats, etc., toutes choses que vous connaissez toutes.

Il y a des freins aussi dans la société. Les stéréotypes de genre sont très ancrés et on a vu dans la loi Mariage pour tous, la représentation non seulement du mariage, mais celle des femmes et du rôle assimilé aux femmes dans ce texte. Il faut donc aujourd'hui faire un travail de pédagogie, de formation, d'information.

Et puis on a aussi un combat à mener au niveau de l'Europe. On est loin d'être unanimes les pays européens. Si l'Europe parlait d'une même voix, quelle force elle aurait en termes d'égalité ! Or nous avons des régressions en termes d'IVG dans certains pays : Malte, la Pologne, l'Irlande, voire l'Espagne.

Donc nous devons être toujours sur nos gardes. On le voit bien sur les « travailleurs du sexe », comme disait Maud ce matin. Les forces conservatrices dans le monde sont très puissantes et à l'action. Je pense qu'il ne faut pas que nous baissions la garde.

Alors, conclusion, deux mots. Moi, je trouve qu'on a parcouru du chemin – vous me direz, c'est mon rôle – et la France est passée au 15^{ème} rang du Forum économique mondial. On était descendu au 46^{ème}, je crois.

On a des améliorations, on a des combats qu'on a menés et qui ont réussi, qui ont abouti, on a des freins. **Ce que nous souhaitons aujourd'hui, c'est l'égalité réelle, c'est-à-dire à partir des textes, que ça s'applique vraiment, que ça se voie sur le terrain.**

...Et comme je sais que les féministes ne sont jamais satisfaites, vous ne devez pas être satisfaites à 100 %.

Quelques remarques que je tire de cette mandature, très rapidement.

- **Les droits des femmes n'avancent pas si on ne les fait pas avancer tous ensemble, sur tous les fronts. Si on travaille sur la précarité, ça permet de lutter contre les violences. Une femme victime de violences qui n'a pas de salaire, elle ne s'en va pas. C'est l'exemple que je prends, mais il y en a bien d'autres. Donc les droits des femmes n'avancent que s'ils avancent dans leur totalité.**
- **Le chemin n'est jamais linéaire.** Simone de Beauvoir nous l'avait dit : une crise, une guerre pourra remettre en cause les droits des femmes. Nous y sommes. Ils sont remis en cause dans

le monde. Les forces conservatrices, je vous l'ai dit, les forces de domination sont extrêmement puissantes.

On peut voir à la CEDAW, à New York, les forces conservatrices qui arrivent à faire que les textes ne soient pas acceptés, que les termes qui froissent les sensibilités politiques ne soient jamais utilisés, que la culture prime sur les droits et l'égalité des femmes, etc.

- **Donc le nouveau combat est international et dans un monde violent, de terrorisme, de migrations, il faut se dire que ce sont les femmes et les jeunes filles qui sont les premières victimes.** Premières victimes de cette violence, premières victimes de la prostitution, de la traite, des déplacements.

Mais il n'y a pas de solution sans les femmes ; je reprends un mot d'une Tchadienne que nous avons invitée à l'Assemblée au moment de la COP 21. Elle était formidable, elle se battait pour le climat dans le sud du Tchad, et elle disait « *La planète sera sauvée par les femmes* ». Les femmes sauveront la planète. Et je crois que Hindou – c'était son nom – avait parfaitement raison.

Et moi, je fais toute confiance, au moment où vous avez rendu hommage à des grandes féministes qui ont disparu cette année, **je fais toute confiance aux nouvelles formes du féminisme.** Je crois qu'on a des jeunes aujourd'hui qui sont en train d'inventer un féminisme autre, qui n'est pas celui que nous avons connu, qui n'a pas les formes que nous avons connues, mais je pense qu'il est extrêmement actif, très divers, plein d'imagination et... un peu tous azimuts. Mais après, il prendra forme pour que ces combats menés toutes ensemble fassent que les femmes trouvent toute leur place dans le monde d'aujourd'hui et le monde de demain. Merci à vous.

Geneviève COURAUD

Chère Catherine, merci beaucoup pour cet exposé qui est extrêmement complet, très utile et qui nous intéresse à deux niveaux. Le premier c'est que nous avons là le bilan des actions exemplaires depuis 2012, il faut que nous nous en emparions. C'était un des sujets de mon intervention d'hier. Il faut que nous le revendiquions, il faut que nous le conservions.

Ayons présent à l'esprit ce qu'**Yvette Roudy** dit quelque part, je ne sais plus où, « *Les droits des femmes, quand ils n'avancent pas, ils reculent Il n'y a pas de surplace possible* ».

Rappelez-vous ça, défendez ces acquis, que Catherine vient de nous exposer avec la clarté d'esprit que toutes et tous nous lui connaissons. **C'est notre acquis, ça fait partie de nos acquis désormais.**

Je voudrais saluer notre ministre des Outre-mer, **George Pau-Langevin**, qui nous fait le très grand honneur et l'amitié de venir nous voir et qui est une des membres fondatrices de notre Assemblée des Femmes. Chère George, sache qu'ici tu as beaucoup d'amies. Certaines que tu as déjà vues, d'autres qui ne vont pas manquer de venir te voir dans quelques instants pour te dire « Bonjour, bonjour, on est contente que tu sois là ! ». Merci de participer à nos travaux et je vais tout de suite laisser la place à la table ronde que **Fatima Lalem** va animer et qui est notre troisième table ronde de cette Université d'été. Merci.